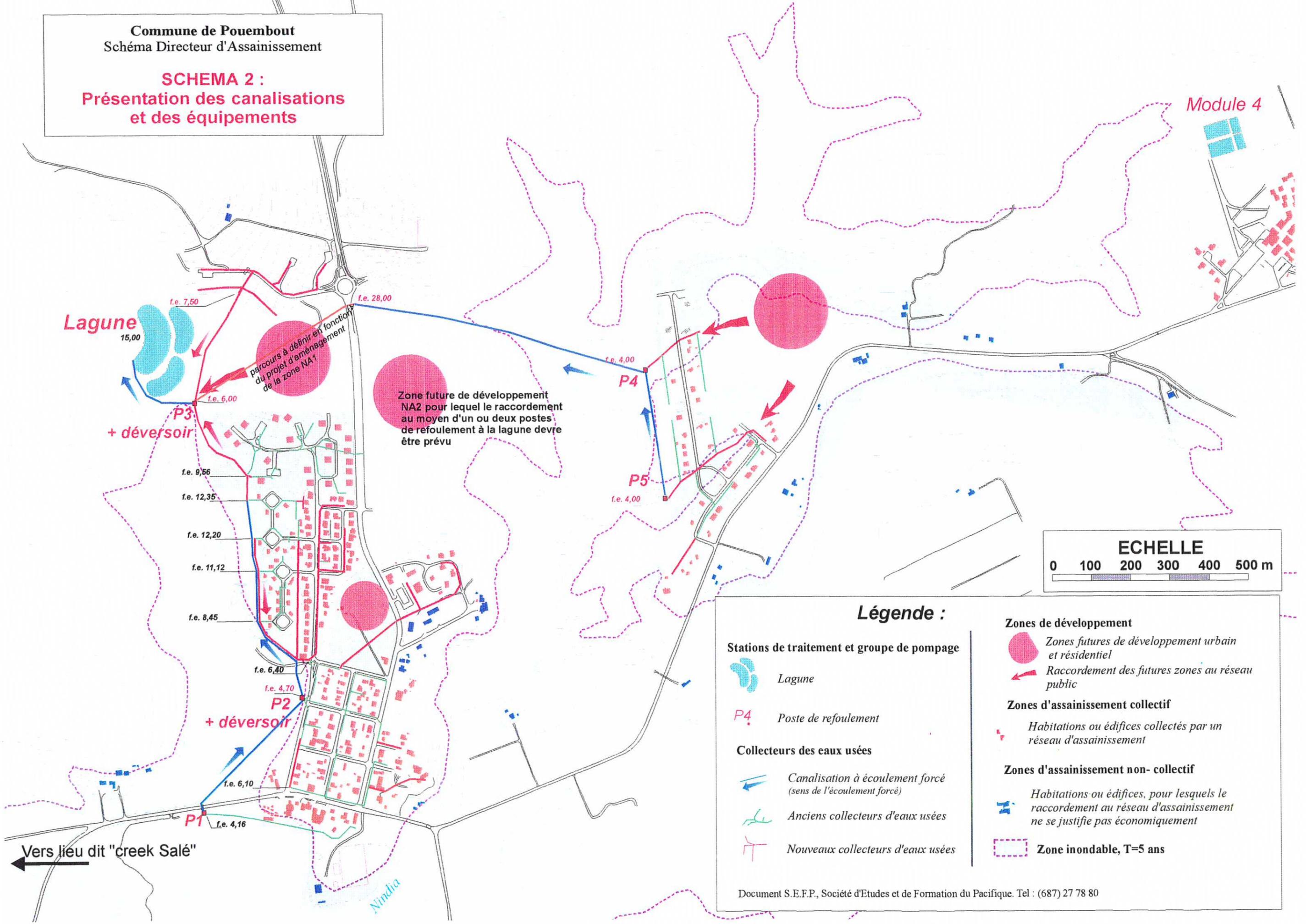
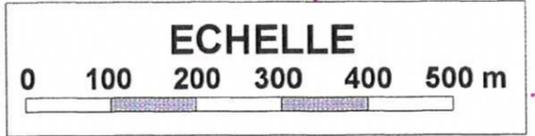


SCHEMA 2 :
Présentation des canalisations
et des équipements



parcours à définir en fonction
du projet d'aménagement
de la zone NA1

Zone future de développement
NA2 pour lequel le raccordement
au moyen d'un ou deux postes
de refoulement à la lagune devra
être prévu



Légende :

- Stations de traitement et groupe de pompage**
- Lagune
 - P4 Poste de refoulement
- Collecteurs des eaux usées**
- Canalisation à écoulement forcé (sens de l'écoulement forcé)
 - Anciens collecteurs d'eaux usées
 - Nouveaux collecteurs d'eaux usées

- Zones de développement**
- Zones futures de développement urbain et résidentiel
 - Raccordement des futures zones au réseau public
- Zones d'assainissement collectif**
- Habitations ou édifices collectés par un réseau d'assainissement
- Zones d'assainissement non- collectif**
- Habitations ou édifices, pour lesquels le raccordement au réseau d'assainissement ne se justifie pas économiquement
 - Zone inondable, T=5 ans